



Membres du Conseil municipal : 29
Membres en exercice : 29
Présents : 19 Absents : 10
Suffrages exprimés : 23

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT
Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS (31620)

Séance 2024/02 du 4 mars 2024

D. 2024/02-07 – FONCTION PUBLIQUE – Création de postes

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes Colucci, sous la présidence de Sandrine SIGAL, Maire.

Présents : ALIS Laure, ARNAUD Olivier, BINET Pascale, BRUN Dante, CASSAGNE Joël, CONSTANS Loïc, CURIAL Sylvain, DUSSART Vincent, FORTIER Jean-Claude, LACALMONTIE Marie-Thérèse, LE GAC Valérie, LEPEE Guillaume, MARCONIS Monique, MARROT Cora, ROBIN Véronique, SAURA Olivier, SEGALA Patricia, SIGAL Sandrine, WASTJER Michel.

Absents : ALONSO Christophe, BALLAND Sandrine, PILIPCZUK Gregory.

Absents excusés : MOINE Magali, SMIDTS Roberte, VERDEAU-BORNE Sébastien.

Pouvoirs : ABAD-LAHIRLE Nadine à SAURA Olivier, DIU Sandrine à BINET Pascale, LABRUNE René à LACALMONTIE Marie-Thérèse, MARTY Laurent à ROBIN Véronique.

Les conseillers ont été convoqués le 27 février 2024 par courrier et/ou électronique à leur adresse personnelle et/ou de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération.

Mme ROBIN Véronique est nommé secrétaire de séance. Pascal BARAT, Directeur général des services, assiste à la séance en tant qu'auxiliaire.

Madame la Maire informe l'assemblée qu'il convient de créer le pôle planification, aménagement urbain, développement durable et mobilité ainsi que le poste du responsable concernant ce nouveau service. La création de ce service a été présentée à l'ordre du jour du Comité Social Territorial du 28 février 2024. Il convient de créer un poste d'ingénieur territorial.

Madame la Maire propose donc de créer, au 04 mars 2024, 1 poste d'ingénieur territorial à temps complet.

Afin de remplacer un agent au service ressources humaines qui a demandé une mutation, il convient de procéder à la création d'un poste de rédacteur territorial.

Madame la Maire propose donc de créer, au 4 mars 2024, un poste de Rédacteur territorial à temps complet au service ressources humaines.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité,

ACCEPTE la création d'un poste d'ingénieur territorial pour le service planification, aménagement urbain, développement durable et mobilité.

ACCEPTE la création d'un poste de rédacteur à temps complet pour le services ressources humaines à compter du 4 mars 2024.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 06/03/2024

Reçu en préfecture le 06/03/2024



Publié le

ID : 031-213101181-20240304-D20240206-DE

Berger
Levrault

*Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures*

La Maire,



Sandrine SIGAL

Mme la Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.